



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Zoom
sur

L'ICP crée un Diplôme Universitaire d'Archiviste en Eglise

La Faculté de Droit canonique de l'ICP propose à la rentrée une nouvelle formation en partenariat avec l'Association des Archivistes de l'Eglise de France. L'objectif est d'apporter des connaissances en droit de l'Eglise aux archivistes.

Informations et inscriptions

En partenariat avec l'Association des Archivistes de l'Eglise de France (AAEF)



L'AAEF a été fondée en 1973 par Mgr Charles Molette dans le but de favoriser la conservation, le classement et la sauvegarde des archives des diocèses, instituts religieux et autres organismes d'Église. L'association vise également à établir des liens professionnels entre les archivistes ecclésiastiques.

ent des journées d'étude, une offre de formation qualifiante en présentiel et Bulletin annuel.

AAEF

F Albert



NOUVEAUTÉ FORMATION

Établir la vérité du passé dans la connaissance du droit de l'Eglise

Les archivistes de l’Eglise de France proposent une formation qui n’inclut pas, à ce jour, de cours de Droit canonique. Or leur profession ou mission implique une connaissance de ce droit qu’ils ont à utiliser et appliquer quotidiennement :

identifier les bonnes personnes publiques ecclésiales,

apprendre à distinguer les documents relevant du pouvoir de gouvernement et ceux relevant des activités pastorales

identifier la nature des documents ecclésiastiques distinguant ceux de nature législative (lois et décrets généraux législatifs) et ceux de nature administrative (décrets généraux administratifs et décrets individuels), sans oublier les documents de nature judiciaire (sentences ou décrets).

Objectifs de la formation

Le **nouveau Diplôme Universitaire Archiviste en Eglise** permet aux professionnels :

D’acquérir une **première connaissance du Droit canonique** pour envisager les enjeux dans la mission d’un archiviste et appliquer la loi de l’Eglise

Mener à bien la **conservation des informations concernant un diocèse ou une communauté dans le respect du Droit canonique** qui régit l’Eglise dans son fonctionnement.

Les plus du programme

Formation **sur mesure unique en France**

Parcours professionnalisant développant des compétences utilisables immédiatement

Parcours **éligible dans le cadre de la formation professionnelle**

Parcours à suivre, soit sur le campus de l’ICP, soit en distanciel asynchrone

Collaboration entre trois partenaires pour une formation au plus près des réalités du travail : l’Association des Archivistes de l’Eglise de France, l’Ecole des bibliothécaires documentalistes (EBD), qui assurera un cours sur les RGPD, et la Faculté de Droit canonique de l’ICP.

>> En savoir plus sur les conditions admission et le programme

>> En savoir plus sur la Faculté de Droit canonique

Publié le 13 mai 2024 – Mis à jour le 13 juin 2024

A lire aussi

À LA
UNE

FORMATION

NOUVEAUTÉ

Tous les tags